16e ANNÉE. — N° 82 — 20 CENTIMES LE NUMÉRO. — JEUDI, 27 JUILLET 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir. ‖ **Train de foire.** — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 27 Juillet.

Le Sénat est saisi, à son tour, du projet de loi sur la nomination des maires et adjoints. Il a dû désigner, hier, la commission chargée d'examiner ce projet. On trouvera plus loin le nom des commissaires.

Un journal fait remarquer que ce projet de loi est arrivé au Sénat, précédé d'un exposé des motifs que l'on pourrait qualifier de mélancolique, tant le ministère a le sentiment des difficultés qui l'attendent encore sur ce point du côté de la Chambre haute.

La *Liberté* apprécie en termes fort sages la séance de samedi dernier, à la Chambre des députés.

Un incident des plus regrettables s'est produit à la Chambre des députés, et s'est terminé par un vote politique contre le parti bonapartiste qui, disons-le, apporte dans les moindres discussions des passions trop ardentes pour que le public puisse les partager.

Le système de provocation, de récriminations et d'invectives, inauguré par un certain nombre de députés bonapartistes, appartenant au parti dit des Jeunes, devait un jour ou l'autre pousser l'Assemblée à prononcer un nouveau décret de déchéance contre l'Empire ; décret tout platonique et sans portée politique aucune, qui aura pour conséquence fatale de raviver des haines que le temps et l'amour du pays auraient dû déjà éteindre, si quelques individus, animés d'un véritable esprit de fanatisme, ne s'étudiaient chaque jour à les raviver.

Assurément le parti bonapartiste compte dans ses rangs des hommes tempérés, animés du meilleur esprit et prêts à sacrifier au bien du pays leurs préférences et leurs aspirations ; mais ces hommes paraissent avoir depuis quelque temps — soit lassitude, soit impuissance, — abandonné la direction de ce parti à des collègues inexpérimentés qui, inconsciemment sans doute, compromettent les intérêts qu'ils ont la prétention de défendre.

Nous dirons, en outre, que la prétention sans cesse affichée par quelques individualités du parti bonapartiste, de séparer le maréchal de Mac-Mahon de son ministère, est offensante pour le président de la République lui-même, qu'elle tend à représenter comme une manière d'ilote politique, obéissant à tous les caprices de ses ministres. Tel n'est point, on le sait, le rôle du Maréchal.

Les élections du 20 février, qui ont été sincèrement républicaines, lui ont indiqué la voie à suivre ; il ne s'en écartera pas. N'a-t-il pas tout récemment, à propos d'un incident dont les journaux se sont préoccupés, indiqué fermement par sa conduite, qu'on ne saurait le pousser vers les partis extrêmes, pas plus du côté droit que du côté gauche, pas plus vers la réaction que vers le radicalisme ?

Quant au vote de déchéance, nous nous en préoccupons médiocrement. C'est, nous l'avons dit, un vote tout platonique et au moins inutile. Il a peut-être donné satisfaction à une partie de l'extrême gauche, qui, depuis longtemps, manifestait le désir de réveiller les passions assoupies par la répétition de ce vote.

Ce désir avait été formulé à plusieurs reprises par les journaux d'opinions extrêmes ; mais le Gouvernement qui s'attache à rapprocher les partis au lieu d'envenimer leurs querelles, n'avait rien fait au cours de la discussion pour amener le résultat déterminé par l'intervention *in extremis* de M. Gambetta. M. de Marcère a eu la prudence et le bon goût de s'abstenir, ainsi que tous ses collègues et un très grand nombre de membres de la droite.

Le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, après tant de commotions, après la chute de l'Empire, après tant de déchéances et de bouleversements, ne saurait évoluer régulièrement, comme en Angleterre, comme en Italie, comme en Belgique. Le suffrage universel, d'ailleurs, ne dérange-t-il pas les combinaisons les plus savantes, et comment le ministère le plus républicain pourrait-il, dans certaines occasions, se priver des éléments conservateurs dont le concours lui est assuré, pour contrebalancer l'influence des partis républicains extrêmes toujours prêts à attaquer demain le ministère qu'ils défendaient hier ? Si le parti bonapartiste veut concourir au Gouvernement, intervenir dans les grandes questions d'ordre social comme modérateur ou comme auxiliaire, il faut qu'il renonce absolument à ces bagarres politiques, où il s'expose à perdre toute considération et qui ont tous les caractères, non d'une lutte, mais d'une déplorable mêlée ; car il faut bien, à propos de la séance d'hier, répéter le mot de Tacite : « Ce n'est point une lutte, mais une rixe. »

On lit dans la *Presse :*

Comme toutes les attaques maladroites, celle du parti bonapartiste s'est terminée par une retraite en désordre, et les agresseurs n'ont pas même pu coucher, comme on dit, sur leurs positions. Attaqués à leur tour, ils ont été délogés, et c'est le coup d'Etat du 2 décembre qui a été la victime. Le décret de déchéance a été rappelé, confirmé et aggravé.

Des choses excellentes ont été dites. Le chef du pouvoir exécutif, nous ne pourrions assez le répéter, a une attitude des plus correctes. Au conseil, après le vote rendu par le Sénat, il a été pour tous les ministres, pour M. Waddington en particulier, un président constitutionnel irréprochable. N'est-il pas odieux de voir un parti employer tous les moyens de publicité, la parole et la plume, pour faire croire que le maréchal est mêlé à toutes les intrigues, inspire toutes les attaques dont le ministère est l'objet, en un mot, qu'il prépare, s'il ne perpètre déjà, la chute du gouvernement dont il est le chef ?

CORRESPONDANCE

Versailles, 26 juillet.

Le Sénat a nommé hier la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la nomination des maires qui a été adopté par la Chambre des députés.

On espérait que cette question qui avait motivé tant de négociations et certaines concessions à la Chambre des députés ne soulèverait pas de nouvelles difficultés au Sénat.

Les débats qui ont eu lieu dans les bureaux du Sénat n'autorisent plus cet espoir. Les opinions manifestées par les membres composant la droite du Sénat sans s'occuper de la Chambre, sans même parler d'elle, ont paru très déterminés à repousser non pas seulement l'amendement Hénon, mais la loi elle-même. Plusieurs ont soutenu la loi de 1874, quelques-uns ont demandé le retour à la loi de 1831, d'autres le maintien du *statu quo* jusqu'au vote de la loi organique.

4 commissaires sont dans ces idées, 4 autres acceptent le projet, le neuvième l'accepte, mais a reçu de ses collègnes mandat de repousser l'amendement Hénon.

Un nouveau terrain de lutte et de conflit est donc ouvert.

Toutefois, si on additionne les voix obtenues par les divers candidats on arrive à un résultat qui semble détruire ces prévisions : 117 voix se seraient prononcées pour le projet 107 contre. Il convient toutefois, de n'accepter ce calcul que sous réserve et de tenir compte des absents, des abstentions.

Cette question de la loi municipale donnera lieu vraisemblablement aux mêmes incertitudes quant au résultat, que la loi sur la collation des grades.

On remarque que les cinq commissaires nommés par les droites appartiennent au parti bonapartiste, quatre d'entre eux ont occupé sous l'empire d'importantes fonctions.

M. de la Rochette a communiqué la note suivante :

M. de la Rochette a reçu une lettre de M. le duc Decazes lui donnant rendez-vous à l'ouverture de la séance, après le conseil des ministres. MM. de Keller, de la Basselièvre, de la Rochette, après avoir conféré avec M. le ministre des affaires étrangères ont réuni leurs amis et il a été décidé que M. de la Rochette retirerait la question qu'il devait poser à l'honorable duc Decaze sur l'élévation au rang d'ambassade de notre légation à Rome près le roi d'Italie. M. de la Rochette s'est soumis aux raisons graves invoquées par ses amis, tout en se réservant de choisir, à l'occasion du budget, le moment qui lui paraîtrait favorable pour protester énergiquement, comme catholique, comme ancien officier pontifical, contre ce dernier affront qui met au même rang dans la France le spoliateur et le dépossédé.

L'entrevue dont parle M. la Rochette a eu lieu dans un bureau de la Chambre des députés.

Les amis de M. de la Rochette, en obtenant le retrait de son interpellation ont craint, dit-on, de commettre la faute qu'avait commise samedi M. P. de Cassagnac vis-à-vis de M. de Marcère, en provoquant en faveur de M. le duc Decazes un succès à la Chambre des députés qu'aucune question ne lui aurait plus facilement et plus sûrement procuré.

M. Pascal Duprat est toujours dans l'intention de questionner M. le duc Decazes au sujet des incidents judiciaires qui se sont produits en Egypte. M. Pascal Duprat en a conféré aujourd'hui avec M. le duc Decazes, et il était prêt à consentir à un ajournement de la question pour peu que le ministre en eût manifesté le désir.

A la suite de sa conversation avec M. Decazes, M. Pascal Duprat a abandonné son projet d'interpellation.

Le conseil des ministres qui s'est réuni hier matin a tenu une courte séance qui n'a été marquée par aucune délibération importante.

M. le président de la République se propose de passer presque tout le mois d'août en voyage pour visiter les différents corps d'armée. Il s'arrêtera dans les villes importantes sur son passage. Il visitera notamment Châlons et Lyon.

L'on continue à s'occuper de la date de la prorogation des Chambres, celle qui est généralement mise en avant est celle du 5 août.

On pense que devant les répugnances manifestées de toutes parts pour une convocation des Chambres au mois de septembre, M. le président de la République abandonnera ce projet et réunira les Chambres à la fin de l'année pour qu'elles terminent le vote du budget. Mais on assure que le pouvoir exécutif est très-décidé de maintenir les droits que lui donne la Constitution, à ne pas laisser s'établir de confusion à cet égard, et à prononcer lui-même et de sa pleine initiative la prorogation des Chambres en août, et leur convocation extraordinaire à l'époque qu'il déterminera par le vote du budget.

M. le général Chanzy a déclaré au Sénat que s'il avait été présent il aurait voté le projet de la collation des grades.

La commission extra-parlementaire dite des prisons, intitulée au ministère de l'intérieur, poursuit ses travaux. Elle se réunit trois fois par semaine. Elle étudie actuellement un projet relatif aux jeunes détenus et a pris pour base de ses travaux le projet que M. Félix Voisin avait soumis à l'ancienne Assemblée. La commission n'a qu'un rôle consultatif, elle donne son avis et propose à l'adoption du ministre des projets que celui-ci présente à l'approbation des Chambres, s'il les juge bons.

Les assignations pleuvent dans les rédactions des journaux qui ont attaqué le collége de la rue des postes : Le *Bien public*, notamment, a reçu actuellement 15 assignations de pères de famille.

ORIENT

Une action décisive paraît imminente entre les Serbes et les Turcs, d'après les nouvelles du 24 juillet au soir.

Le correspondant du *Figaro* à Constantinople lui adresse la dépêche suivante, par la voie de Bukarest :

Bukarest, 23 juillet, soir.

(Dépêche partie par exprès de Constantinople le 24 juillet.)

Je viens de rentrer à Constantinople, après une excursion de quinze jours en Bulgarie et sur le théâtre des opérations.

Dans les provinces que je viens de parcourir, la guerre est reléguée au second plan. Vous voyez par les télégrammes turcs eux-mêmes, que dans tous les engagements il n'est jamais question que de quelques bataillons. Personne ne croirait qu'il y a dans ce pays au moins cent mille soldats qu'on pourrait masser. Tout cela ne tient pas ensemble, et la guerre, faite de cette façon, peut durer longtemps.

La principale, la grande occupation des Turcs est la continuation de l'extermination de la race chrétienne sous le prétexte d'une insurrection qui est, en réalité, réprimée depuis le commencement de ce mois.

Les atrocités commises dépassent tout ce que les Peaux-Rouges ont pu inventer; 121 villages chrétiens ont été détruits; plusieurs milliers de personnes ont été massacrées. Les moissons sèchent sur pied dans ce pays dépeuplé.

Actuellement, on pend chaque matin dans les rues, à Andrinople et à Philippopoli, de malheureux jetés en prison depuis deux mois.

Avant d'arriver à Philippopoli, une partie d'entre eux avait été massacrée sur la route par les gardiens et par la population des villages turcs qu'il leur fallait traverser. Les autres sont soumis à la question, puis pendus.

Douze potences sont en permanence à Philippopoli et, la semaine dernière, les autorités ont sérieusement discuté le rétablissement du supplice du pal.

Les rares prisonniers qu'on libère sont ramenés cher eux par les zaptiés et le plus souvent assassinés en route.

Les enfants chrétiens sont vendus en moyenne dix francs pièce.

Les petites filles sont envoyées sur les marchés de Constantinople, et cela à la connaissance des fonctionnaires.

Les femmes sont emmenées en esclavage dans les Balkans, où elles seront revendues à des marchands qui ont été appelés de la Mecque.

Les fonctionnaires se sont partagés les bestiaux des pays dévastés, ainsi que les prisonniers pouvant payer rançon.

Les bachi-bazouks violent les femmes, incendient les maisons, détruisent les

églises, hachent les enfants, crucifient et rôtissent les prêtres, et les empalent sur des branches arrachées aux halliers

En ce moment d'innombrables bachibozouks nouveaux, appelés de l'Asie, accourent, et avant une quinzaine de jours ces bandits seront plus de cent mille.

Les autorités refusent aux étrangers la permission de pénétrer dans l'intérieur.

Les correspondants anglais et américains attendaient, ici, en vain, les firmans demandés.

Presque tous ces faits sont ignorés à Constantinople même, excepté du conseil des ministres.

Le ministère a été stupéfait en apprenant que non-seulement j'avais un firman, mais encore que j'étais parti depuis plusieurs jours. Il a nommé un commissaire extraordinaire pour faire une enquête et punir les coupables. Ce commissaire entre aujourd'hui en fonctions, après trois mois d'atrocités.

L'Angleterre aussi a envoyé une commission dont les membres ont été changés au dernier moment, ce qui a produit ici mauvais effet sur les gens qui veulent savoir la vérité.

Ceux qui ont échappé au massacre redoutent une défaite des Turcs qui tueraient tout dans leur retraite. Ils ont appris avec effroi qu'un camp retranché serait établi à Philippopoli.

Cette question nouvelle que va ranimer le *Figaro* en publiant ce télégramme; la question Bulgare, agitera l'Europe entière avant quinze jours.

Lord Derby devra avouer au Parlement qu'en déclarant, ces derniers jours, que les bruits relatifs rux massacres de Bulgarie étaient exagérés, il faisait erreur.

En même temps que moi, les correspondants anglais télégraphient à leurs journaux des détails que je leur ai fournis.

Le sultan est toujours dans un pitoyable état de santé physique et morale. Il y a du nouveau à attendre de ce côté.

Tout démenti à quoi que ce soit de ce que je viens de vous télégraphier serait une contre-vérité.

*
* *

Un des ingénieurs français résidant à Sofia, M. Signoud, a pu quitter cette ville, il y a un mois à peine et non sans danger. Il est actuellement à Lyon et vient d'y publier, dans le *Salut public*, un récit des faits dont il a été témoin dans ces derniers temps.

En voici quelques extraits :

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de soulèvement en Bulgarie ; quoique les Bulgares gémissent sous le despotisme rapace et cruel des Turcs, ils ne songeaient pas à la révolte ; ils se laissaient prendre par les divers fermiers des impôts le double ou le triple de ce qu'ils devaient légalement payer. Ils auraient bien désiré que la perception des impôts eût lieu d'une façon régulière, mais ils n'avaient même pas l'audace de faire entendre leurs plaintes au gouvernement. Depuis si longtemps courbée sous le joug, cette population ignore et ses droits et sa force, elle n'a pas, d'ailleurs, les moyens de se concerter ; son caractère, rendu pusillanime par l'oppression, lui fait accepter sans colère toutes les humiliations et toutes les injustices, et cependant ce peuple est très laborieux, ses mœurs sont pures, malgré son asservissement et malgré l'effrayante et honteuse corruption de ses maîtres.

Pour vous donner quelques exemples de la sauvagerie des musulmans, je vous dirai ce que j'ai vu dans diverses circonstances récentes.

Le 27 juin dernier, l'on pendait huit Bulgares à Soha ; ils avaient été capturés à Otloukeuy. L'un d'eux tomba trois fois de la potence par suite de la rupture de la corde. A cette vue, un des Turcs spectateurs, furieux du mauvais succès de cette opération, prit à terre une grosse pierre dont il frappa à la tête le malheureux supplicié. Le coup fut porté avec tant de violence que la cervelle jaillit de tous côtés ; le cadavre fut, un instant après, pendu au moyen d'une nouvelle corde que l'on était allé chercher.

Le 1er juillet j'entendais causer deux bachibozoucks dans la rue ; l'un d'eux racontait que la semaine précédente, passant le soir dans un bois près de Racovitza, il rencontra deux jeunes enfants bulgares qui se tenaient par la main et pleuraient à chaudes larmes, l'un pouvait avoir six ans, c'était l'aîné, l'autre paraissait en avoir quatre. Le bachibozouck, ému de pitié devant ces enfants qui ne savaient que devenir et dont les parents avaient sans doute été massacrés, lors du pillage et de l'incendie de Racovitza, ne trouva rien de mieux, pour leur épargner les peines de la vie, que de tirer son coutelas et de les « couper » l'un et l'autre ! (Les Turcs disent couper quand ils parlent de tuer au moyen du couteau ou du sabre.)

Le mardi 20 juin, — c'était jour de marché à Sofia, — un Bulgare rentrait le soir à son village sur son araba (chariot) traîné par une paire de bœufs ; il suivait la grande route de Kostendil à Sofia, quand, à trois kilomètres de cette dernière ville, il fut rencontré par quelques Tcherkess qui le tuèrent, jetèrent son corps à terre, et, détachant les bœufs, les emmenèrent, laissant étendu sur la route le cadavre près de l'arabe abandonné.

Dans le sandjak de Sofia, plusieurs Français, ainsi que des Italiens ont été maltraités. D'autres ont disparu victimes de la sauvagerie musulmane. Je n'insisterai pas sur la nature des insultes qui nous sont libéralement prodiguées par les Turcs, ainsi que leurs menaces, le tout est trop ignoble pour pouvoir se traduire en honnête langage.

Depuis le commencement de ces pillages et de ces massacres, il se tient dans les villes de la Bulgarie des foires permanentes où se vendent publiquement les dépouilles des victimes, les acheteurs sont juifs et des tsiganes ; on y voit toutes sortes d'objets : du linge, des habillements d'hommes et de femmes, des pièces de drap, de toile et de lin, des ceintures à grosses plaques d'argent (arrachées aux jeunes filles), des ciboires d'église en argent. Les chevaux, les bœufs, les vaches et les moutons s'y vendent à des prix dérisoires. J'ai vu vendre un bœuf, un medjidié blanc (4 fr. 60.)

Poursuivons :

....Aussitôt commencèrent sur toute la surface de la Bulgarie des atrocités monstrueuses. De chaque point habité par des musulmans partirent des bandes à cheval, qui allèrent piller les villages bulgares, qu'on livrait ensuite aux flammes et dont les malheureux habitants, prenant quelquefois la fuite, étaient traqués et tués comme des fauves, les femmes aussi bien que les hommes. Les jeunes filles elles-mêmes étaient généralement massacrées après avoir servi à assouvir la sauvage passion des croyants. A la suite de chacune de ces expéditions, les musulmans rentraient triomphalement avec *des têtes fichées au bout de leurs baïonnettes* ou enfermées dans leurs sacs à orge. (Le cavalier turc a toujours suspendu à sa selle un sac qui sert à contenir la ration d'orge nécessaire à son cheval.)

Excédé de ces effroyables spectacles, je me décidai, le 5 juillet, à quitter Sofia, pour gagner le chemin de fer de Constantinople et de là rentrer en France. La position n'était plus tenable. L'entrée en campagne des Serbes avait porté au comble la fureur des Turcs. Jugez plutôt. Un peu au-delà des portes de Trajan entre Palanka et Viérima (deux villages réduits en cendres depuis), je croisai une colonne turque d'environ six mille hommes qui e rendait à Sofia, accompagnée de deux mille chariots. Cette armée, bien mal montée, gravissait la montagne dans le désordre le plus complet. C'est à peine si, de loin, je pouvais distinguer un officier au milieu de cette foule. Ma voiture fut obligée de s'arrêter et je restai là une heure et demie, attendant la fin du défilé, et, pendant tout ce temps, exposé aux outrages, accablé d'invectives grossières par les soldats. Deux d'entre-eux même, ne se contentant pas de m'insulter, me mirent en joue ; puis, ayant l'air de me faire grâce, ils rabaissèrent leur fusil en me témoignant, et par leurs paroles et par l'expression de leur physionomie, tout le mépris que je leur inspirais. Cette situation aurait pu devenir très critique pour moi, si le conducteur de ma voiture, un brave Tartare, ne m'avait prestement enlevé mon chapeau de dessus la tête en me forçant à me coiffer d'un fez dont je m'étais servi pendant la nuit pour dormir et qu'il m'avait remarqué.

Je ne terminerai pas cette lettre sans vous faire part des craintes que j'éprouve au sujet de la petite colonie française qui reste encore à Sofia ; d'un instant à l'autre elle peut être massacrée par les Turcs fanatisés ; car que peuvent tenter pour leur propre défense une vingtaine de personnes disséminées au milieu d'une ville importante. Heureusement que la France est représentée à Sofia par un homme énergique et de grand mérite, M. Le Gay ; aussi, tant que le gouvernement turc conservera un peu d'autorité sur la population musulmane, le consul de France saura faire respecter ses compatriotes ; mais le jour, peut-être proche, où le gouvernement local, perdant la tête devant le succès des Serbes, sera débordé, la vie de nos compatrioees de Sofia, comme celle des autres étrangers, sera en grand péril.

*
* *

LE NOUVEAU SULTAN MOURAD.

Un journal publie le portrait suivant du nouveau sultan Mourad traduit d'une lettre écrite en grec mone que son médecin, le docteur Karpolione, a adressée à un de ses amis à Paris :

Le sultan est perdu : il a le *delirium tremens*.

J'attribue cet état à son habitude des liqueurs alcooliques, et particulièrement de l'absinthe, qu'il buvait beaucoup avant son avènement, quand il habitait Péra : à ses débauches et ses goûts dépravés et lubriques ; aux remords qui l'agitent sans cesse et lui font voir partout son oncle empoisonné et sa famille massacrée ; à la peur qui le possède de voir les Russes entrer à Constantinople, ou les fanatiques musulmans envahir son palais.

Il est hébété, on dirait un gâteux : il bave, écume ; sa tête branle, il a perdu ses cheveux et cependant il veut toujours du *raki*, des confitures et des femmes. Il n'a pas de sommeil et le marasme augmente tous les jours. Les bains ont tellement ramolli ses membres et détendu la peau de son ventre qu'il souffre au moindre contact et s'affaisse au moindre mouvement qu'il essaie de faire.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Tout en se mettant en opposition avec la Chambre des députés, le Sénat du moins l'avait fait après une discussion assez longue et assez brillante de part et d'autre, aussi bien du côté des partisans de la proposition de M. Waddington que du côté de ses adversaires, pour que son vote ne pût paraître le résultat d'un parti pris à l'avance, et surtout d'une hostilité préconçue à l'égard de l'autre Chambre. On s'était même efforcé, et le discours de M. Laboulaye l'avait fait avec une louable insistance, d'enlever tout caractère politique à ce débat aussi bien qu'à ses résultats. On pouvait donc espérer que la Chambre des députés, sans être satisfaite de ce vote, ne le prendrait pas cependant pour un acte d'hostilité et n'aurait pas l'idée de lui répondre par un acte semblable.

Tel est cependant le caractère de la proposition présentée *ab irato* par M. Barni, et dont l'urgence a été admise presque sans débat par la Chambre.

De quoi s'agit-il, en effet ?

De reprendre cette disposition relative à la liberté des conférences, qui, présentée en 1875 lors du débat sur la loi relative à l'enseignement supérieur, avait été repoussée, et qui, formulée de nouveau cette année par M. Barni accessoirement au projet ministériel de M. Waddington, avait été retirée par son auteur lui-même. En sorte que si ce projet revit aujourd'hui, c'est bien exclusivement pour répondre au vote sénatorial du 21 juillet par un vote de riposte et en quelque sorte de représailles.

A cette première heure de mécontentement, les députés qui ont voté l'urgence de la proposition Barni, n'ont pas non plus été fâchés — en supposant que cette proposition, votée par la première Chambre, soit repoussée par la seconde — de mettre le Sénat en contradiction avec lui-même, puisque, après s'être fondé sur le principe de liberté d'enseignement pour repousser le projet de M. Waddington, il refuserait son adhésion à un projet que son auteur représente comme la conséquence et l'application de cette liberté.

Nous ne savons quel sort attend, à l'une et à l'autre Chambre, le projet de M. Barni, mais nous pouvons, dès à présent, dire que ce projet ne se rattache en aucune façon à la liberté de l'enseignement, et qu'il soulève une question très-différente : celle de la liberté de réunion.

Le caractère même de l'enseignement supérieur, comme de tout enseignement, est de former un ensemble, un tout dans lequel viennent s'unir toutes les parties. De là l'existence des facultés et des universités, qui sont en quelque sorte les caractéristiques de l'enseignement supérieur.

De là aussi la nécessité des programmes.

La conférence, elle, ne suppose rien de semblable. Le conférencier ne se préoccupe ni de ce que dit le conférencier voisin, ni de ce qu'il a dit ou de ce qu'il dira lui-même. Il parle de ce qu'il veut et quand il le veut. Une conférence est une conversation scientifique ou littéraire, mais ce n'est pas un cours. On peut y acquérir une légitime réputation, sans pour cela être un professeur, et sans faire de près ou de loin œuvre d'enseignement.

Bien loin de contribuer à répandre la science et à la faire progresser, les conférences, si elles prétendaient être un enseignement, ne pourraient que lui nuire en énervant les conditions essentielles qui font sa force.

En réalité, le droit d'ouvrir une conférence se rattache au droit de réunion, et la vraie question sera de savoir, quand on discutera la proposition de M. Barni, s'il convient, oui ou non, de la détacher de l'ensemble des dispositions qui régissent déjà cette matière, et d'affranchir les conférences des garanties que la loi a établies à l'égard des réunions en général. La liberté du Sénat comme de la Chambre des députés est donc entière, et quoi que ces assemblées décident sur ce point, elles ne sauraient se mettre en contradiction avec ce qu'elles ont déjà décidé sur l'enseignement supérieur.

INFORMATIONS

L'ordre du jour de confiance voté par la Chambre des députés a été adopté par 350 voix sur 350 votants (et non 371).

Ces 350 votants forment à quelques voix près la totalité de la majorité. Les membres républicains de toutes nuances se retrouvent unis dans ce vote, depuis les constitutionnels comme MM. Delacour, Deviolaine, Dutilleul, Joos, Lebaudy, Piot, jusqu'aux membres du groupe le plus avancé de l'extrême gauche, MM. Cantagrel, Clémenceau, Floquet, Lockroy, Maigne, Marcou, Naquet, Georges Perin, Raspail père et fils, Rollet et Talandier.

La minorité s'est tout entière abstenue. En outre nous trouvons dans les abstentionnistes les quatre ministres et les deux sous-secrétaires d'Etat députés, MM. Dufaure, de Marcère, Christophle, duc Decazes, Faye et Louis Passy, qui ont suivi un usage constant en ne prenant pas part au vote.

Cinq membres de l'extrême gauche se sont abstenus volontairement : MM. Louis Blanc, Duportal, Madier de Montjau, Ordinaire et Turigny.

Enfin, parmi les absents par congé, il y a une dizaine de membres républicains qui, s'ils avaient été présents, auraient certainement voté l'ordre du jour de confiance.

Nous n'avons reproduit samedi une partie du rapport présenté au ministre de la guerre par M. Bertrand, membre de l'Institut, au nom de la commission chargée de l'enquête sur les indiscrétions commises lors du concours d'admission à l'Ecole polytechnique. Ce document est rédigé avec une lucidité et une impartialité remarquables. Il en résulte que le fait signalé, et dont l'importance avait été exagérée, n'est particulièrement imputable à aucune institution, à aucun lycée. Le rapport se termine par un blâme que la commission inflige aux élèves qui se sont faits bruyamment les représentants de leurs camarades et se sont trop hâtés de croire à une trahison et à une machination ténébreuse. «Ils ont méconnu, » ajoute le rapporteur, l'esprit de loyauté » et de justice, précieuse tradition de » l'Ecole polytechnique, qui sera bientôt » leur héritage. » La conduite qu'ils avaient à tenir était bien simple : comme l'avaient fait l'année dernière plusieurs chefs d'institution dans une circonstance analogue, ils devaient avertir le directeur des études de l'Ecole qui aurait pris des mesures en conséquence.

Le rapport laisse d'ailleurs entendre que la situation de certains professeurs ou répétiteurs devient délicate au moment des examens, quelle que soit leur inattaquable loyauté. C'est de ce côté qu'une réforme paraît désirable et sera sans doute réalisée.

Ainsi se trouvent démenties les calomnies dirigées contre l'Ecole des pères Jésuites.

L'AGE DE NOS ÉVÊQUES.

Le télégraphe nous apportait avant-hier, en dernière heure, la mort de Mgr Épivent, évêque d'Aire.

Ce prélat était né le 30 juin 1803, à Pardic (Côtes-du-Nord), et avait été nommé évêque par décret du 30 juillet 1859.

Malgré son grand âge, Mgr Epivent pouvait presque compter parmi les prélats les moins âgés de l'épiscopat.

On cite parmi les augustes vétérans du sacerdoce français :

Mgr Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire) le 17 juillet 1794, et sacré évêque d'Angoulême le 25 septembre 1842.

Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, né à Bourg-Argental (Loire), en 1795, et sacré le 30 mai 1835 évêque de Rosa *in partibus*.

Mgr Allou, évêque de Meaux, né à Provins (Seine-et-Marne), le 21 janvier 1797.

Mgr Guerrin, évêque de Langres, né à Vesoul (Haute-Saône), le 31 décembre 1793.

Mgr Niogret, évêque de Saint-Claude, né à Gosselin (Morbihan), le 6 octobre 1798.

Mgr Rousselet, évêque de Séez, né à Saint-Amand (Cher), le 15 septembre 1795.

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, né à Bordeaux (Gironde), le 12 juillet 1799.

Mgr Wicart, évêque de Laval, né à Méleron (Nord), le 4 mars 1799.

Mgr Féron, évêque de Clermont, né à Saint-Grégoire-du-Vièvre (Eure), le 30 novembre 1793.

Mgr Berteaud, évêque de Tulle, né le 20 novembre 1798, à Limoges (Haute-Vienne).

Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, né en Taygues (Aveyron), le 17 novembre 1793.

Mgr Sola, évêque de Nice, né à Carmagoule (Piémont), le 16 juillet 1791.

Mgr de Delcusy, évêque de Viviers, né le 26 juillet 1794, à Sainte-Anastasie (Cantal).

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

La commission chargée de l'examen des aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, s'est réunie le lundi, 24 du courant, dans une des salles de l'hôtel de ville.

45 aspirantes s'étaient fait inscrire, 20 ont été admissibles aux épreuves orales, 17 ont été définitivement admises.

Ce sont Mesdemoiselles :

De Berny, Soulié, Rolland, Marchand, Balaret, Guiraudie, Debons, avec la *mention bien ;*

Et Mlles Tourette, Marcoux, Costes, Vialard, Carrière, Lebouedec, Melou, Boé, Tournié et Balayé.

On nous signale plusieurs vols commis dans des vignes des environs de Cahors. Il est à souhaiter que M. le commissaire de police montre dans la recherche de ces maraudeurs plus de sollicitude que pour la bonne tenue des rues de la ville, qui est toujours déplorable.

On sait que les hommes qui font partie de l'armée peuvent être retenus dans les corps, aux termes de la loi, pour y subir des punitions disciplinaires.

Une décision du ministre de la guerre vient de prescrire le traitement qui leur y sera fait.

Ceux qui seront punis de prison n'auront droit qu'au pain et à la viande, et leur solde sera réduite de 5 centimes.

Les autres recevront le sucre et le café, mais ils n'auront droit qu'à la solde de soldat de 2e classe dans le corps où ils seront placés en subsistance, sans aucune autre allocation d'argent.

Un projet de loi, déposé par M. Léon Say, propose de fixer dorénavant à 5 centimes par 50 grammes ou fractions le port des imprimés autres que les journaux périodiques circulant à l'intérieur, sous enveloppes ouvertes ou sous forme de lettres non fermées.

On assure que l'ouverture de la chasse dans les départements du Midi aura lieu vers le 25 août.

Nous rappelons que le 7 août prochain, phénomène fort intéressant : la planète Saturne passera derrière la lune ; à cinq heures vingt-deux minutes, l'anneau de Saturne viendra en contact avec notre satellite. A six heures quatorze, émersion complète de la planète. — M. Leverrier prépare ses meilleurs instruments.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le courrier de Paris nous apporte à l'instant divers bruits d'armistice de médiation européenne, de négociations à ouvrir entre les grandes puissances, soit en conférence, soit par communications d'une cour à l'autre. Il semble qu'on n'attende pour entrer dans cette nouvelle phase diplomatique qu'un succès sérieux, sinon définitif des Turcs ou des Serbes. La situation militaire est encore trop indécise pour servir de base à des négociations. Une dépêche de Vienne affirme que c'est aujourd'hui qu'une grande bataille doit avoir lieu. Si ces prédictions se réalisent, on peut s'attendre à voir presqu'aussitôt l'intervention diplomatique s'exercer au sud du Danube.

Voici les noms des commissaires nommes par le Sénat pour l'examen du projet de loi relatif à la nomination des maires :

MM. Jules Brame, Jules Simon, de Parieu, Mége, Mailliet, Raoul Duval, de Lasteyrie, Baze, Cazot. Quatre commissaires sur neuf sont favorables au projet ; ce sont : MM. Jules Simon, de Lasteyrie, Baze, Cazot. Les autres cinq ont combattu formellement le projet de loi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service spécial du Journal).

Versailles, 27 juillet 2 h. s.

Plusieurs membres de la droite du Sénat proposent l'ajournement de la loi des maires. M. Dufaure paraît être prêt à combattre cette motion d'ajournement si elle se produisait en séance.

Il se confirme que, cédant au vœu exprimé par les directeurs de l'Université libre de Paris qui est la seule Université libre en état légal de faire des examens, M. le ministre de l'instruction publique va hâter l'organisation des jurys mixtes.

Bourse de Paris

Cours du 27 Juillet.

Rente 3 p. %.....	69.85
— 4 1/2 p. %.....	99.95
— 5 p. %.....	106.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 Juil.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.560 »	3.560 »
Crédit foncier.....	712 50	705 »
Orléans-Actions ...	1.017 50	1.015 »
Orléans-Obligations.	320 50	320 70
Suez.....	527 50	525 75
Italien 5 %.....	70 40	71 20

VARIÉTÉS

UNE EXÉCUTION A SAIGON.
CINQ CONDAMNÉS A MORT

On nous écrit de Saïgon, au *Figaro*, le 14 juin 1876 :

Il y a quelques jours, un de mes amis vint m'annoncer que le lendemain aurait lieu à Cholon l'exécution de cinq chinois. Déjà j'avais entendu parler de la façon encore barbare dont avaient lieu ces supplices et j'accceptai aussitôt.

Il y a quelques mois, une jonque appartenant à la ferme d'opium et chargée de 25,000 piastres (138,750 francs), avait été pillée par des bandits dont on n'avait pu retrouver les traces. Vendus par des femmes auxquelles ils avaient confié leur secret, ils avaient été arrêtés, jugés, condamnés; et le lendemain, au point du jour, devait sonner l'heure de l'exécution. Vers cinq heures du matin, une de ces horribles voitures, connues à Saïgon sous le nom de « malabares, » nous emportait, mon ami et moi, et nous faisait franchir les quatre ou cinq kilomètres qui séparent Saïgon de Cholon.

Au moment où nous arrivions dans la ville, une foule nombreuse encombrait les abords de la place du Marché. Sur un pont qui la sépare de la route s'élevait l'échafaud, élevé à quelques pieds et sur lequel on parvenait par quelques marches.

Cholon est la ville commerçante par excellence de la Basse-Cochinchine. C'est la véritable ville chinoise, avec ses bazars nombreux, ses maisons vermoulues, ses lanternes bizarres. Le commerce qui s'y fait est de beaucoup supérieur à celui de Saïgon.

Tous les marchands avaient délaissé leur boutique. Une sourde rumeur annonça seule l'arrivée du funèbre cortége.

Au pied de l'échafaud, une place spéciale avait été réservée pour les Européens. Nous nous y étions installés, et de là nous vîmes s'avancer les condamnés. Ils marchaient escortés de deux compagnies de miliciens, « de matas » comme on les appelle dans la colonie; ils avaient les mains libres, mais le cou était engagé dans une sorte d'échelle de bambou qui ne leur permettait aucune tentative de résistance. Les bourreaux étaient au nombre de quatre : un chef bourreau ayant le grade de sergent des matas, un caporal-bourreau et deux aides-bourreau.

A l'aide d'une forte scie, ils coupèrent les tringles qui formaient la cangue dans laquelle étaient engagés leurs cous; cette première phase du supplice n'est pas la moins terrible; elle exige un certain temps, et le bruit de ce fer qui grinçait près de leurs oreilles parut impressionner légèrement les misérables qui jusque-là avaient montré un superbe sang-froid.

Sur la plate-forme de l'échafaud étaient dressés quatre piquets de bois de 80 centimètres de hauteur environ; les patients y furent attachés le dos tourné aux piquets, se faisant face deux par deux. Le cinquième piquet formait un triangle avec les deux autres; il était réservé au chef dont la tête ne devait tomber que la dernière, et il avait été placé de façon à voir mourir ses quatre complices. Les bourreaux leur bandèrent alors les yeux : les premiers se laissèrent faire; le chef seul refusa énergiquement de se laisser mettre le bandeau et parvint à obtenir de mourir les yeux ouverts.

Les bourreaux, armés de rasoirs coupèrent alors les mèches trop longues de la chevelure des condamnés; puis leur chef, saisissant chaque tête l'une après l'autre, les fit osciller deux ou trois fois, et marqua à l'index, de sa salive, le cou d'une large teinte rouge.

Cette hideuse opération accomplie, il fit un signe, et les deux aides bourreau, soulevant leurs sabres les laissèrent retomber l'un après l'autre sur le trait que venait de tracer leur chef.

En une seconde, les deux têtes étaient tombées et roulaient grimaçantes sur le plancher de l'échafaud pendant que les deux torses, se redressant sous l'étreinte de la mort, lançaient vers le ciel quatre jets de sang. Une seconde plus tard, deux autres mouraient de même. Le caporal-bourreau se dirigea alors vers le chef. Les autres, au moment de mourir, avaient perdu leur contenance décidée, et la peur se lisait sur leurs faces depuis qu'ils sentaient sur leur cou le sillon humide où la lame allait frapper; lui, déclarant au bourreau, en sa langue, qu'il n'était pas digne de le frapper, baissa la tête et mourut avec le stoïcisme qu'il avait déployé jusque-là.

Une foule silencieuse regagnait Saïgon, émue de ce terrible spectacle.

SOUSCRIPTION PERMANENTE
LE GRAND ATLAS

Composé de 105 cartons renfermant 175 cartes gravées sur acier et coloriées avec le plus grand soin.

Le GRAND ATLAS se décompose ainsi :
1° Atlas astronomique et maritime;
2° Atlas de France (110 cartes);
3° Europe, Asie, etc.

C'est l'ouvrage le plus beau, le plus complet et le meilleur marché, en ce genre.

Prix du GRAND ATLAS : 24 francs payables : 6 fr. en souscrivant, et ensuite 6 fr. tous les six mois.

Les souscripteurs reçoivent deux cartes par semaine, soit huit cartes par mois. Une reliure mobile, avec onglets tout prêts à recevoir les cartes, leur évite toutes les difficultés relatives à la reliure.

Les cartes sont rendues franco à domicile.

Adresser les demandes (avec mandat ou timbres) à M. Georges Morel, administrateur du Grand Atlas, rue Gérando, 19, à Paris.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine :

Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.
Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.
Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (*Ardèche*), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

Pour tous les articles et extraits non signés,
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27 juillet 1876 (26).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SIXIÈME.

(*Suite.*)

— Par pitié, lui dit-il, qu'avez-vous ce matin ? Dites-le moi. Si j'ai pu vous déplaire en quelque chose, ne m'en veuillez pas. Béatrix, je vous en prie, vous savez bien que demain je dois vous quitter.

— Je le sais, — répondit-elle avec un amer sourire, — je sais que vous partez demain ; et ma mère m'a dit une chose que vous me laissiez ignorer, elle m'a dit que vous prendriez la route de Côme.

Bien qu'elle voulût donner à ces paroles un léger air d'indifférence, elle ne put réussir à cacher tout son dépit, et le jeune homme s'en aperçut.

Il rougit et répondit : — je ne puis vous dire le contraire..... Mais alors je ne vous avais pas encore vue, et je vous jure Béatrix, je vous jure sur mon honneur que c'est vous seule.....

L'arrivée du comte qui criait à son fauconnier de chaperonner le gerfaut l'empêcha de continuer.

Les paroles et le trouble d'Ottorino montrèrent à Béatrix la vérité des assertions de sa mère. Elle resta d'abord comme anéantie ; mais elle se remit promptement et, honteuse de sa douleur, elle sentit renaître en elle cet orgueil dédaigneux que lui avait inspiré l'habitude de voir tout le monde céder à ses désirs. Elle affecta de ne regarder que les chiens et les faucons, comme si toute son attention eût été véritablement concentrée sur les événements de la chasse et ne quitta plus son père. Elle n'adressa plus une seule parole à Ottorino, ne le regarda pas une seule fois et fit si bien qu'elle changea en déplaisir toute la joie que le jeune homme s'était promise pour ce jour-là.

Le lendemain matin, Ottorino partit accompagné de Lupo et se dirigea vers Milan, et Béatrix toute pleine, toute enivrée de son tourment, en éprouva un réel soulagement. Sa mère aussi se montra sévère, et cela ne fit qu'augmenter sa fureur. Loin de reconnaître ses torts, la jeune fille se croyait l'offensée. Elle alla se coucher de bonne heure; et la suivante, la voyant dans ces mauvaises dispositions, la mit au lit et sortit sans mot dire. Elle prit sur la table de nuit un livre en parchemin. C'était l'enfer du Dante. Laurette lui lisait ce livre, ou au commencement des chaque chant étaient des gravures représentant ce qui se passe dans le poème. Ce volume vaudrait aujourd'hui un trésor pour celui qui le posséderait.

Béatrix le lisait à l'insu de sa mère, et le comte lui-même avait longtemps hésité avant de le lui permettre. Non pas qu'il craignît que la divine comédie n'exerçât une fâcheuse influence sur l'esprit de sa fille; mais il avait une dent contre Alighieri à cause de son livre latin *De Monarchid* que ce farouche gibelin avait publié longtemps auparavant, et qui, à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire quatre ans après sa mort, commençait à faire beaucoup de bruit en Italie et en Allemagne.

C'était seulement quelques jours avant l'arrivée d'Ottorino que le comte avait permis à sa fille la lecture du livre tant désiré. Et encore n'était-ce que la première partie, car, bien qu'en Toscane on connût déjà les chants sur le Purgatoire et sur le Paradis, en Lombardie on ne lisait communément que l'Enfer.

Béatrix le lisait le soir, quand elle était seule dans sa chambre. Elle ne le lisait pas, elle le dévorait. Elle aimait à parcourir ces récits fantastiques pleins de vie et de passion qui avaient en outre pour elle cet attrait qu'à toujours pour les filles d'Eve le fruit défendu.

Elle saisit le volume, mais en le saisissant elle en vit tomber quelque chose. C'était une feuille de papier, une lettre pour elle.

Inutile de dire de qui était le message.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Le lecteur se souvient peut-être de ce que le comte avait dit à Ottorino sur Marco et Ermelinde en revenant de Bellano.

Il lui avait expliqué comment Visconti avait voulu l'épouser, et comment il en avait été empêché par divers incidents. Béatrix avait tout entendu et conçut une grande envie de connaître tous les détails de l'affaire. Mais, comme elle ne voulait point les demander à des étrangers, elle pria sa suivante de se faire raconter cette histoire par sa mère, la femme du fauconnier, qui avait été dans sa jeunesse au service d'Ermelinde et qui devait tout savoir.

Laurette qui n'avait d'autre désir que de plaire à sa maîtresse et d'adoucir ses chagrins et sa mélancolie, sut si bien amadouer sa mère que celle-ci, après avoir toutefois balancé longtemps, lui apprit ce qui suit, tout en lui recommandant de n'en rien dire à personne. Elle commença ainsi son récit: — Simon Crivello, le père d'Ermelinde, était l'ami intime du père de Marco. Leurs deux enfants se voyaient tous les jours, ils s'aimèrent ; et Marco promit à ma maîtresse de l'épouser. Quand on est jeune, on promet souvent sans savoir si on pourra remplir sa promesse : il fallait voir d'abord si les parents y consentaient. Crivello n'aurait pas demandé mieux, mais les difficultés venaient de la part de Mathieu Visconti, le père de Marco, qui était à cette époque un des premiers seigneurs du pays, et ne voulait donner à son fils qu'une princesse ou une fille de roi. Un an se passa sans rien faire. Et tu vois bien ma fille, si Ermelinde eût tout confié à sa mère, sa mère l'aurait avertie de ne pas se fier à un homme qui ne pouvait pas l'épouser, mais les jeunes gens veulent toujours faire à leur guise.

(*A suivre*).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines iverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.

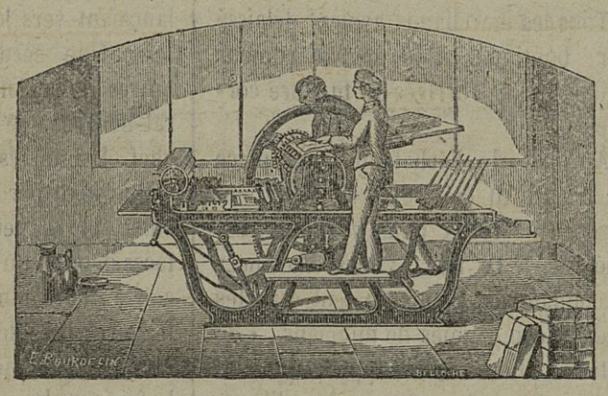

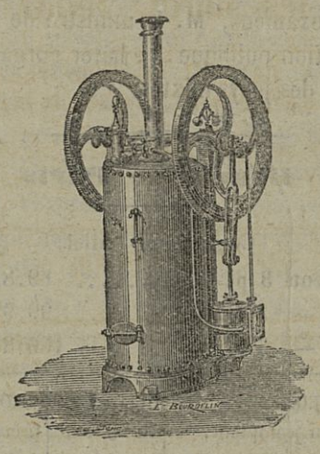

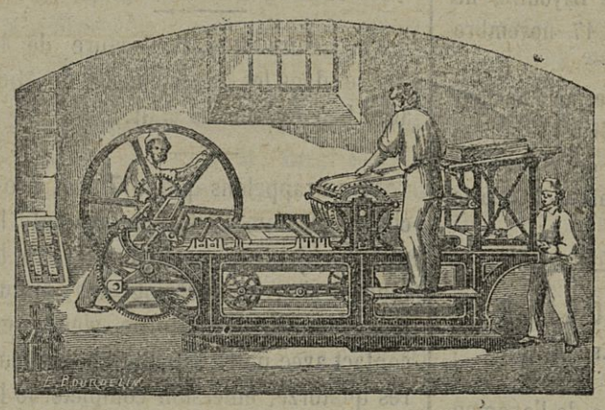

IMPRIMERIE **A. LAYTOU**, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentioesplus délicates ; chacun se plaît à à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, nspecteur des Eaux de Miers. dans l'Hôtel même.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... *43 fr.*
id. pour les Départements. *fr.*

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez N. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, **10** centimes. — La Série, **50** centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

MARCOLS (Ardèche). **Eau Minérale** *alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse.* Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstitue les organismes débilités. Excellente boisson de table.— Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales.—Administration à Paris, 10, boulevart des Capucines.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS

Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX
Informations rapides et précises
Expédié par les trains poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.
Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM